

Questions orales

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je suis d'accord avec la conclusion de la question du député; il est évident qu'on ne devrait pas abuser des privilèges ni porter atteinte à la loi canadienne. Quant à la première partie de sa question, j'avoue que j'étais moi-même trop occupé à régler mes propres amendes de stationnement. La question ne m'a pas été signalée.

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. La police d'Ottawa tient ses chiffres à la disposition du public. Lorsque le gouvernement m'a signalé le nombre de fois que les diplomates ont invoqué l'immunité diplomatique en 1975, l'Ouganda était en tête de liste avec 611 infractions; vu qu'il n'y a que cinq diplomates ougandais faisant officiellement partie du corps diplomatique, vivant et travaillant à Ottawa, le ministre pourrait-il nous dire s'il est entré en contact avec la Haute Commission ougandaise pour rappeler à ses membres qu'ils sont tenus de respecter la loi canadienne, et dans l'affirmative, pourrait-il dire à la Chambre la réponse qui lui a été donnée?

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, je suis peut-être gros, mais le gros daddy est encore plus gros que moi, aussi ai-je l'habitude de toujours procéder par la voie diplomatique habituelle.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE**LA PÉNURIE APPARENTE DE MAIN-D'ŒUVRE POUR LA RÉCOLTE DU SIROP D'ÉRABLE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT**

M. Hugh A. Anderson (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le lundi 28 mars, un article du *Globe and Mail* déclarait que 40 à 50 p. 100 du sirop d'érable au Québec ne pourrait pas être récolté à cause d'un manque de main-d'œuvre. Puis-je demander au ministre si l'article est exact et s'il existe véritablement une pénurie de main-d'œuvre? Si c'est faux, le ministre peut-il l'affirmer bien fort pour que les Canadiens ne s'imaginent pas qu'il y a des emplois en trop au Québec?

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'ai lu cet article et j'ai vérifié. Si j'ai bien compris, une demande a été présentée au bureau canadien de la main-d'œuvre agricole de Saint-Georges, ainsi qu'aux Centres de la main d'œuvre du Canada de Plessisville et de Saint-Jean. On nous a demandé cinq travailleurs dans cette région et un dans l'autre. A ma connaissance, il n'y a pas pénurie de main-d'œuvre.

M. Clark: En voilà six qui n'auront pas à quitter le pays.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**LA TRAGÉDIE AÉRIENNE DE SANTA CRUZ—ON DEMANDE QUELLE ÉTAIT LA LANGUE DE COMMUNICATION AIR-SOL AU MOMENT DU DRAME**

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

[M. Beatty.]

A la suite de la terrible tragédie aérienne survenue à Santa Cruz, laquelle a causé la mort de 576 personnes, dont quelques-unes sont des sujets canadiens, et afin de rassurer la population canadienne sur un problème épineux de communications air-sol que nous vivons présentement au Canada, est-ce que le ministre peut dire à la Chambre quelle était la langue de communication air-sol au moment de cette tragédie?

[Traduction]

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai bien peur de ne pouvoir donner au député une réponse officielle. Comme l'enquête suit son cours il comprendra, j'en suis sûr, que je préfère obtenir d'abord une réponse officielle. Mais j'espère que ce sera le plus tôt possible.

* * *

LES TRANSPORTS**LE PROJET D'ABANDON DE L'EXPLOITATION DE L'ÉCLUSE DE SAULT-SAINTE-MARIE—DEMANDE DE RECONSIDÉRATION**

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Transports. Comme J. Carvel, principal négociateur syndical pour l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, a déclaré que les opérations commerciales seront progressivement abandonnées à l'écluse canadienne de Sault-Sainte-Marie d'ici 1982, le ministre confirmera-t-il que c'est là la politique de son gouvernement et, sinon, quel sort réserve-t-on à cette écluse?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, aucune décision finale n'a été prise au sujet de cette écluse ou, en fait, de la possibilité de construire une autre écluse dans la région. La Voie maritime a indiqué qu'il en coûte un prix exorbitant pour exploiter l'écluse 24 heures par jour. J'ai approuvé un plan réduisant les heures d'exploitation pour économiser. Ce plan est en train d'être mis en œuvre pendant qu'on étudie l'avenir à long terme de cette région.

M. Symes: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Vu les déclarations du conseil municipal de Sault-Sainte-Marie et d'autres groupes intéressés, le ministre verrait-il la décision de réduire les heures d'exploitation de l'écluse. Si elle n'est pas ouverte 24 heures et devient une installation à temps partiel, on sera tenté de l'abandonner progressivement sous prétexte qu'elle n'est pas rentable. Cette jonction importante du système exige assurément que l'écluse soit agrandie, et non réduite.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, il est tout aussi évident que la réduction des dépenses pour l'écluse tend au contraire à la rendre plus rentable. Le nombre de navires utilisant cette écluse a diminué au point où cela a semblé justifier cette décision, même pendant qu'on étudiait l'avenir de la région et la question de savoir si une écluse canadienne est nécessaire à cet endroit.